



Conseil Communal  
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2017

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2017
3. Nomination d'un nouveau 2ème Vice-Président
4. Préavis municipal n° 15/2017 – Budget 2018
5. Préavis municipal n° 16/2017 – Adaptation du règlement sur les émoluments administratifs (aménagement du territoire et constructions)
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, les jeunes citoyens, la presse et les auditeurs qui sont présents ce soir.

**1. Appel**

Président : 1

Présents : 28

Excusés : 3 (Christophe Lesquereux, Johnny Cachot, Nicolas Bärtschi)

Non excusés : 2 (Dominique Bünzli, Yvan Calame)

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

**2. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2017**

Monsieur Michaël Hottinger précise qu'il y a une erreur de frappe dans les appels, il s'agit du Président et non du Vice-Président.

Il est acceptée à l'unanimité.



Conseil Communal  
CONCISE

3. **Nomination d'un nouveau 2ème Vice-Président**

Le Président demande s'il y a des volontaires, où si quelqu'un souhaite faire une proposition.  
Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Roland Promm, qui accepte.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions ou candidats. Ce n'est pas le cas. Il propose de passer au vote à bulletin secret.

Pendant le dépouillement, la presse arrive.

Résultat du vote :   Votes pour : 22.  
                          Voix éparses: 1 (Christian Jaccard)  
                          Abstention : 1  
                          Nuls : 3

Monsieur Roland Promm est élu 2ème Vice-Président à la majorité des voix, moins une abstention.

4. **Préavis municipal n° 15/2017 – Budget 2018**

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Patrick Jaggi présente un diaporama sur l'évolution des finances communales ( ).

Le Président ouvre la discussion sur le budget.

Page 1

Monsieur Joël Jeanneret demande pour le point 110.3185, honoraires d'avocats, si cela concerne toujours le même dossier.

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est un budget devenu quasi récurrent, qu'il est presque devenu impossible de répondre à un citoyen sans devoir faire appel à un avocat.

Madame Réjane Favre demande pour le point 3151, achat mobilier machines, quelle est la différence de Sfr. 2'000.- non justifiée par la remarque.

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est de l'entretien qui est prévu.

Madame Réjane Favre demande pourquoi en 2016 il n'y avait que Sfr. 5.-

Monsieur Patrick répond que rien n'a été dépensé en 2016.



Conseil Communal  
CONCISE

Page 3

Monsieur Joël Jeanneret, concernant le point 190.3185, conseil et support, demande pourquoi il y a ce montant.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il y avait des problèmes avec l'entreprise RUF, et que maintenant tout a été rapatrié à Concise. Il n'y a plus qu'un hébergement à distance des outils professionnels.

Monsieur Christian Jaccard constate concernant le compte pour le revenu des impôts pour les personnes physiques, que ces personnes supplémentaires rapportent quand même plus à la commune que ce qui a été annoncé, les chiffres sont parlants. C'est une constatation et non une question.

Page 6

Madame Isabelle Hottinger demande pour la grande salle quelle est la facture de Sfr. 220.-, est-ce qu'il s'agit du vieux téléphone ?

Monsieur Patrick Jaggi répond que oui, c'est une obligation, mais que le téléphone est en dérangement.

Monsieur Michaël Hottinger demande concernant le 4271 pourquoi le montant de la location a diminué pour ce local du feu.

La boursière, Madame Sandrine Aebischer, répond qu'en 2016 elle a dû facturer 3 années qui n'étaient pas encore facturées à l'ACRG.

Monsieur Michaël Hottinger demande si on ne peut pas alors changer le nom du compte.

Monsieur Pierre Marro répond que ce n'est pas le moment de le changer, il faut voir comment évolue le nouveau SDIS

Madame Réjane Favre demande pourquoi il est noté que le toit de l'église est en fin de vie.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'une partie du toit est en très mauvais état et qu'il faudra le rénover, mais cela coûte très cher. Un architecte a été consulté pour réaliser une étude globale afin de connaître l'état de la situation et les travaux à venir.

Page 7

Monsieur David Fasola demande où est le chemin de Vaulery

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est le chemin qui part vers Vernéaz, il s'agit du chemin qui passe devant le réservoir.

Monsieur Joël Jeanneret se demande s'il faut vraiment investir Sfr. 8'000.- sur le terrain de beach volley si les finances sont en mauvais état.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi explique que le sable est en très mauvais état, c'est l'un des seuls endroits de divertissement pour les jeunes à Concise, et que ce terrain est entretenu par la Jeunesse à bien plaisir.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait pouvoir justement participer à ce genre de décisions.

Monsieur David Fasola confirme qu'à l'époque il avait déjà demandé un prix pour remplacer le sable et que le prix était effectivement autour de Sfr. 8'000.-

Page 9

Monsieur David Fasola n'arrive pas à comprendre au 3809 les Sfr. 32'270.- de différence sur ce point

Madame Sandrine Aebischer explique qu'il s'agit de la différence entre les charges et les revenus de 2016 et 2017.

Page 10

Monsieur Michaël Hottinger demande au point 3123 pourquoi les charges d'électricité sont si élevées.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'une partie est refacturée aux locataires. Tous les compteurs sont dans le bâtiment du port. Il passe la parole à la garde port, Madame Anne Fekih, qui explique que tout est refacturé aux locataires, mais avec 1 année de retard.

Budget année scolaire

Madame Claire Debétaz se demande pourquoi les élèves de 7ème et 8ème sont considérés comme des élèves de secondaire sur Grandson, ce qui coûte plus cher.

Madame Mary-Laure Schorderet va se renseigner directement auprès de l'ASIGE.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote :                                      Oui : 27                                      Non : 0                                      Abstention : 0

**5. Préavis municipal n° 16/2017 – Adaptation du règlement sur les émoluments administratifs (aménagement du territoire et constructions)**

Le Président donne la parole à Monsieur Joël Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission Ad'Hoc.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la commission des finances

La discussion est ouverte.





Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Pierre Marro souhaite apporter quelques précisions concernant les comptes du Groupement forestier. Le Groupement forestier s'occupe d'engager les bûcherons et gère les réserves de plaquettes. Il ne se mêle pas du budget. Ce qui est maîtrisé, c'est les coûts de plantation, l'entretien des chemins. Ce qui est délicat, ce sont les coupes de bois, au vu du prix actuel. Des discussions se font lors du martelage pour la vente sur pied. Si le prix du bois est trop faible, l'entier des coupes n'est pas fait.

### **8. Propositions individuelles et divers**

Monsieur David Fasola regrette le peu d'intérêt qu'il y a eu à son initiative de réunir les membres du Conseil pour discuter du budget. Les seules questions qu'il y a eu concernant le budget sont issues des quelques personnes qui étaient présentes.

Madame Elisabeth Vuillermet s'étonne de ne plus recevoir de tous-ménages.

Monsieur Joël Jeanneret souhaite faire un petit compte-rendu des associations, soit l'ASIG. Un des projets les plus concrets est un complexe sportif à Grandson. D'autres projets sont en cours, mais moins aboutis. Il continue en expliquant que les statuts de l'ASIGE vont être remis au goût du jour et pour lui, c'est du travail de délégué.

Madame Marie-Laure Schorderet explique que l'ASIG fonctionne un peu comme un conseil communal, il y a un comité directeur et des délégués, représentés par des conseillers communaux des diverses communes membres.

Monsieur Joël Jeanneret termine en expliquant que la période de fin d'année est toujours chargée pour tout le monde et que ça serait bien de mettre des commissions en début d'année.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande s'il ne serait pas possible de créer un petit mode d'emploi pour les nouveaux conseillers. Elle souhaiterait également savoir si les extraits de procès-verbaux ne pourraient pas être un peu plus fournis.

Monsieur Christian Jaccard précise qu'il n'y a pas d'obligation de publier le procès-verbal.

Le Président Stéphane Fanchini répond que le bureau va se renseigner auprès du Préfet pour savoir ce qui est autorisé de faire, ou pas.

Monsieur Christian Jaccard aimerait savoir s'il a bien compris que les horaires des écoliers vont devenir continus.

Madame Mary-Laure Schorderet explique que le but est de chercher à réduire les déplacements, d'où le projet de mettre en place une structure qui permette d'accueillir les enfants à l'heure de midi.

Monsieur Stéphane Fanchini explique encore qu'un petit document intitulé « Le Conseil pour les Nuls » est sur le feu, mais vu les emplois du temps, il a pris un peu de retard.

Dates des prochains conseils : Lundis 19 mars, 25 juin, 24 septembre, 10 décembre 2018



Conseil Communal  
CONCISE

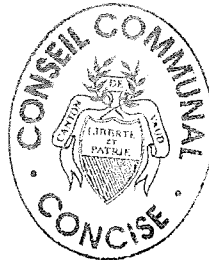
Le Président termine encore en encourageant les conseillers à parler autour d'eux que des élections complémentaires sont nécessaires et auront lieu le dimanche 4 mars 2018.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 19 mars 2018

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00

Le Président :

Stéphane Fanchini



La Secrétaire :

Birgit Knechtel